

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



LISTE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA SEANCE DU JEUDI 05 MARS 2026

Document publié sur le site internet de la commune d'Eschentzwiler le ...11...mars...2026

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 17h00.

Nombre de membres en exercice : 10

Etaient présents à l'ouverture de la séance : 8

MM Gilbert IFFRIG, Denis ROSENBLATT, Mmes Adrienne CAMPILLO, Chantal MEYER, Anne-Marie REICHERT, Sophie BOEGLIN, Chantal FALCH, Natacha MEYER.

Etaient absents à l'ouverture de la séance : 02

Mme Reine GRAFF excusée avec procuration donnée à Mme Sophie, BOEGLIN,
Mme Andréa TSCHERNIG excusée sans procuration donnée,

Secrétaire de séance : Mme Adrienne CAMPILLO

Secrétaire auxiliaire de séance : Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire générale de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale a approuvé les délibérations suivantes :

POINT N° 1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2025 -

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT N° 2/ Approbation du compte financier unique 2025

Le point est adopté à l'unanimité.

POINT N° 3/ Affectation des résultats 2025

Le point est adopté à l'unanimité.

Le Président

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

POINT N° 4/ Approbation du budget primitif de l'année 2026

Le point est adopté à l'unanimité.

POINT N° 5/ Application de la fongibilité des crédits

Le point est adopté à l'unanimité.

POINT N°6/ Octroi d'une subvention à la Banque Alimentaire

Le point est adopté à l'unanimité.

POINT N°6/Divers

Néant

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 17h28.

Le Président,

Gilbert IFFRIG



Les délibérations et les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet de la commune sur www.eschentzwiller.fr

Un exemplaire papier est également mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Le Président

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire